الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/17/2024

Rabat, le 21 octobre 2024

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la société *Sana Stok SA* a déclaré avoir acquis, en date du 15 octobre 2024, 8 500 000 actions *Stokvis Nord Afrique* au prix unitaire de 20 dirhams, dans le cadre de l'augmentation de capital de *Stokvis Nord Afrique**, franchissant ainsi directement à la hausse le seuil de participation de 66,66% dans le capital de ladite société.

Suite à cette opération, la société *Sana Stok SA* déclare détenir 13 114 959 actions *Stokvis Nord Afrique*, soit 74,12% du capital de ladite société.

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la société *Sana Stok SA* envisage d'arrêter ses achats sur la valeur *Stokvis Nord Afrique*.

Sana Stok Sa déclare agir de concert avec Sanam Holding.

** Dont le prospectus a été visé par l'AMMC sous la référence VI/EM/030/2024*

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 62
dfsp@ammc.ma